

MAIRIE DE CHEVENON

3 rue des Ecoles

58160 CHEVENON

## Compte-rendu du conseil municipal

DU 25 février 2016

### **2016-12-12 – Contrat de bail emphytéotique à conclure avec la Communauté de Communes Loire Allier des parcelles situées en zone NL en vue du projet de réhabilitation des plans d'eau pêche et baignade**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de communes Loire et Allier a pour projet la réhabilitation des étangs de chevenon en zone de loisirs.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre à disposition des parcelles au profit de la communauté de communes Loire et Allier par un contrat bail emphytéotique.

Le bornage sera effectué par Monsieur RAQUIN Géomètre à Nevers.

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le projet de réhabilitation des plans d'eau pêche et baignade en zone de loisirs
- APPROUVE la signature d'un contrat emphytéotique à titre gratuit d'une durée de 99 ans avec la communauté de communes Loire et Allier
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail, rédigé par Notaire

### **2016-13-13 – SERVITUDE DE PASSAGE**

La Communauté de communes Loire et allier a défini un projet de réhabilitation des plans d'eau pêche et baignade en zone de loisirs. Ceci nécessite le passage sur la propriété privée appartenant à Monsieur POUZOL Philippe.

Monsieur POUZOL a donné son accord pour l'institution d'une servitude de passage d'une largeur d'environ 5m sur la parcelle AD0001

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la cession gratuite
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette cession et notamment l'acte notarié à intervenir

### **2016-14-14 – Dénonciation Convention passée entre la Communes de Chevenon et la Commune d'Imphy – accueil des élèves de cm1 et cm2 école Jean-Jaurès**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention a été passée le 20 avril 2011 entre la commune de Chevenon et la Commune d'Imphy portant sur les conditions d'accueil des élèves de cm1 et cm 2 à l'école primaire Jean-Jaurès d'Imphy.

Le prix de la cantine scolaire facturé à 5€ le repas (tarif extérieur commune d'Imphy) au lieu de 3€60, et la garderie de 8h20 à 8h30 facturée 2€25 sont à revoir avec la municipalité d'Imphy

Les conditions d'accueil étant à revoir, il s'avère nécessaire de dénoncer ladite convention.

Le Conseil Municipal

- APPROUVE la dénonciation totale de la convention signée le 20 avril 2011. Dénonciation effective à la fin de cette année scolaire à savoir le 5 juillet 2016
- AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention pour la rentrée 2016/2017

## 2016-15-15 – Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CESU)

Monsieur le maire expose au conseil municipal,

Le chèque emploi service universel a été créé par la loi N° 2005-841 du 26 juillet 2005.

Pour les collectivités territoriales agréées, les CESU peuvent être acceptés en paiement pour les garderies périscolaires dans le cadre d'un accueil limité aux heures qui précèdent ou qui suivent la classe, des enfants scolarisés en maternelle ou en école élémentaire.

Le Conseil Municipal,

- CONSIDERANT les demandes effectuées par certains parents pour le paiement par CESU préfinancés des prestations d'accueil périscolaire
- .CONSIDERANT que l'acceptation par la commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient doter par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprises de ces chèques

Après délibération

- DECIDE d'affilier la commune au centre de remboursement du CESU (CRCESU : structure chargée d'effectuer le remboursement des titres CESU)
- DECIDE d'adapter les différents actes constitutifs des régies de recette et habiliter les régisseurs à accepter en paiement le CESU préfinancé
- ACCEPTE les conditions juridiques et financières de ce remboursement
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

## 2016-16-16 – Adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie et conseils en énergie partagée du SIEEEN

La loi n° 005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et de leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques, le SIEEEN s'est engagé depuis de nombreuses années auprès de ses collectivités adhérentes afin de les conseiller et de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin qu'elles contribuent aux objectifs de 3x20 (20% d'efficacité énergétique, 20% de réductions des GES et 23% d'énergies renouvelables)

C'est ainsi qu'a été décidé de définir un ensemble de missions, des modalités de fonctionnement et des conditions de mutualisation d'un pôle technique constitué de conseillers en énergie partagée en tandem avec des chargés de travaux. Ceux-ci rendent un service spécifique aux collectivités en partageant des compétences en énergie de la part de techniciens spécialisés. A un stade où les collectivités locales sont invitées à renforcer leur dispositif de mutualisation, il est apparu cohérent que le SIEEEN puisse permettre à ses membres de bénéficier par la pérennisation d'un dispositif statutaire de soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

Cette compétence comprend :

- L'aide technique à la gestion des installations en particulier la réalisation d'études énergétiques et thermique sur le patrimoine des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés.
- L'assistance et conseils pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques de la maîtrise de la demande d'énergie.
- L'assistance et l'accompagnement pour les projets relatifs à l'énergie.
- Le service de gestion des certificats d'économie d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en délibéré et sur proposition du Maire,

- Donne son accord pour l'adhésion de la commune de Chevenon au SIEEEN dans les termes qui suivent :
  - D'adhérer à la compétence soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé que propose le SIEEEN
  - D'adopter le règlement d'intervention tel qu'il a été défini par le SIEEEN

- D'acquitter la cotisation fixée chaque année par le Comité Syndical et d'inscrire cette dépense au budget de la commune
- De désigner un élu pour représenter la commune de Chevenon au sein du collège électoral relatif à cette compétence, lequel pourra-t être le référent énergie de la collectivité
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes définissant les modalités de mise en œuvre de la compétence

#### **2016-17-17 – Participation frais accueil des enfants se rendant au Centre Social Imphy**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'annulation de partenariat du contrat enfance jeunesse avec les communes d'Imphy, Sauvigny les bois, Saint Ouen sur Loire, la caisse d'allocation familiales de la Nièvre et la CR MSA Bourgogne, en date du 10 décembre 2012.

Afin de ne pas pénaliser les familles de ce retrait, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de participer aux frais d'accueil des enfants domiciliés à Chevenon se rendant au centre social d'Imphy les mercredis et les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE cette proposition
- DECIDE de participer aux frais d'accueil à hauteur de 1€ par jour et par enfant
- CHARGE le Maire de prendre contact avec Monsieur Le Directeur du Centre Social afin de l'informer de cette décision
- D'ETABLIR une convention relative à la prise en charge des dépenses avec le Centre Social d'Imphy
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signature de la convention

#### **2016-18-18 – location journalière d'une remorque**

Considérant la possibilité de mettre à disposition une remorque aux administrés, il est décidé de demander une participation de 20€, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016

- Remorque mis à disposition des particuliers à hauteur de 20€
- Ramassage uniquement de déchets verts
- L'obligation de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile + vol + accident
- L'obligation d'effectuer un état des lieux

#### **2016-19-19- Subvention exceptionnelle Association Festibal**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du renouvellement de la Manifestation L'Etang Du Folk en date du 02 juillet 2016 organisée par Monsieur LAVEVRE Thibault, Président de l'association Festibal

Afin d'organiser au mieux cette manifestation,

Le Conseil Municipal

- DECIDE d'apporter une aide matérielle, de mettre à disposition le Trikini-Fêtes et une aide financière de 500 euros

#### **2016-20-20 - Assainissement collectif route de jaugenay – Impasse du couvent – Devis GIRUS**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil du devis reçu de l'étude GIRUS concernant la mission d'étude pour la mise en Assainissement collectif route de jaugenay – Impasse du couvent

Après avoir étudié le devis, le Conseil municipal

- CHARGE le maire de prendre contact avec le bureau d'étude pour revoir ce devis et d'attendre sa nouvelle proposition

#### 2016-21-21 – PLU – Devis DORGAT

Le Conseil Municipal délibère sur le devis reçu du bureau d'étude DORGAT portant sur la prestation d'étude de modification simplifiée du PLU de chevenon au regard d'un projet agricole

Le conseil Municipal

- DECIDE de ne pas donner suite à cette modification simplifiée dans l'immédiat, voulant d'abord s'assurer qu'une telle autorisation de construire ne pénaliserait pas un futur dossier de carrière sur cette exploitation. Egalement le conseil municipal souhaite qu'il y ait plusieurs demandes avant d'entamer une modification.

#### 2016-22-22 – Décision portant institution d'une régie d'avances ou de recettes

Le Conseil Municipal,

Suite à l'achat de sacs déchets verts

DECIDE :

- De les vendre aux habitants de la commune à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016
- De fixer le prix à 2€uros le lot de 5 sacs
- D'instituer une régie de recettes

Information du maire

Divers

**Achat remorque** : La petite remorque étant hors d'usage, il sera nécessaire de la remplacer ou de la réparer. Le conseil municipal est dans l'attente des devis

**Mise en sécurité Pont du Canal** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil du Mail reçu du conseil départemental demandant un rendez-vous suite à notre demande de travaux sur le pont du canal pour mise en sécurité des piétons.

**Lettre de Monsieur LION Enrick, président association LE TRAC** : Le maire donne lecture du courrier reçu de l'association Le Trac sollicitant la municipalité de diverses demandes (prêt de barrières, accès parking ancien camping ...) afin d'organiser au mieux le Trail qui aura lieu sur la Commune le 06 mars prochain. Monsieur GAILLARD a la charge de lui transmettre une réponse.

**Devis Remise en état Pont Chemin des Colons et de Maillard** : Monsieur Le maire donne lecture des devis reçus par l'entreprise Bourgogne Travaux Publics concernant la remise en état des ponts Chemin des Colons et Maillard. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ces devis pour le moment et d'attendre le vote du budget.